

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

DELIBERATION N° DEL058-20

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON, E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Scolarisation en lycée polyvalent de Pont de Beauvoisin d'un enfant giérois – participation financière de la commune aux frais liés à l'utilisation du gymnase géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Rapporteur : Lola MALVOISIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La Présidente du SIVU Pravaz de Pont de Beauvoisin a adressé à la commune de Gières une demande de participation financière aux frais liés à l'utilisation du gymnase Pravaz pour un enfant giérois scolarisé au lycée polyvalent de Pont de Beauvoisin.

Le gymnase et les installations sportives ont été construits et sont gérés par un SIVU. Chacune des 32 communes du SIVU participe à hauteur de 124 € par enfant scolarisé dans l'établissement et utilisateurs des équipements sportifs.

Le SIVU sollicite donc les communes extérieures à participer aux frais d'utilisations.

Pour l'année 2020, cette participation est fixée à 124 € X 1 enfant = 124 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à régler ce montant auprès du Trésor Public de Pont de Beauvoisin.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.